



COMITE SYNDICAL

DELIBERATION N°10-20

L'an deux mille dix,
Le 30 juin, à Metz

Date de convocation	17 mai 2010
Nombre de délégués :	
+ Titulaires	36 titulaires
+ Suppléants	36 suppléants
+ Présents	23
+ vote par procuration	2

Étaient présents :

M. Jean-Paul BACHY, M. Daniel BEGUIN, M. François BUSSIERE, M. Daniel COURTAUX, M. Robert COURTY, Mme Annie DAZAC, M. Olivier GUCKERT, Mme Arlette CHARBONNIER, M. Guy JOSEPH, M. Lionel LADOUCE, M. Daniel LAURENT, M. Jean LIPP, M. Pierre PANDINI, M. Claude PHILIPPE (qui a reçu pouvoir de M. Florentin), M. Christian BORGNET, M. Bruno PILARD, Mme Morgane PITEL, M. Daniel TOURNAY (qui a reçu pouvoir de M. Porcelli), M. Jean-François THOMAS, M. Jean-Bernard THOUVENOT, M. Franck TUOT, M. Alain VERNEAU, M. Claude WALLENDORF

Objet de la délibération :

Ligne de trésorerie

Vu la délibération n° 10-14 du 11 juin 2010, autorisant le Président à réaliser une ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le Comité Syndical.

Le Comité Syndical, à l'unanimité, décide de fixer le montant maximum de la ligne de trésorerie à 600 000 €.

Le Président,
Jean-Paul BACHY

